

Arbon, 20. Décembre 2024



## **Informations sur l'évolution du fonds de pension et les taux d'intérêt définitifs sur l'épargne/les prestations de retraite pour 2024**

Mesdames et Messieurs

L'année 2024 touche à sa fin - les fêtes de fin d'année approchent - nous vous souhaitons à tous un joyeux Noël et une bonne année !

### **Changement de direction**

Thomas Baumer, responsable de la gestion de la caisse de pension depuis mai 2019, a décidé de relever un nouveau défi professionnel. Il quittera la caisse de pension le 31.1.2025. Nous regrettons cette décision, le remercions pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir. Le Conseil de fondation se réjouit de l'excellente nomination de Tamara Sprung, qui entrera en fonction le 1.5.2025.

Christoph Schumacher restera à votre disposition pour répondre à vos questions. Il sera soutenu par le Conseil de fondation jusqu'à ce que Mme Sprung soit pleinement responsable.

### **Décision sur les intérêts et les rentes**

2024 est presque terminée - et une autre très bonne année sur les marchés d'investissement. Le rendement des investissements devrait se situer autour de 6 %. Le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes en matière de prestations :

Taux d'intérêt sur le capital d'épargne 2024 : 8,0%.  
Taux d'intérêt pendant l'année 2025 : 2,5%.

Versement d'une rente complémentaire complète en décembre 2024  
Augmentation de la rente de 1,5 % valable à partir du 1.1.2025

**Wir nehmen Vorsorge  
persönlich.**

PKSU – Pensionskasse der  
Saurer-Unternehmungen  
Schlossgasse 4, CH-9320 Arbon

T +41 71 447 00 30  
info@pkSU.ch  
www.pkSU.ch

## **Modifications du règlement à partir du 1.1.2025**

Vous trouverez également ci-joint une fiche d'information reprenant les modifications importantes apportées au règlement de la caisse de pension du 1.1.2025. Nous vous recommandons de l'étudier attentivement et de nous contacter en cas de doute. Nous vous avons déjà informé des principaux changements au cours de l'année :

- **Adaptation du taux de conversion et de la compensation avec une pension de libre passage**
- **Réduction de la cotisation risque/coût/augmentation de la cotisation épargne**
- **Réorganisation du système de cotisation de la fondation**
- **Remboursement des achats dans des fonds de pension antérieurs pendant une période maximale de trois ans avant l'adhésion à la PKSU**
- **Clarification des périodes d'acquisition après les rachats**
- **Compensation du relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes**
- **Suppression de la pension de parent isolé**
- **Suppression de la période de retrait forfaitaire de 6 mois en cas de licenciement par l'employeur**

## **Certificats d'assurance pension 2025**

Nous les préparerons dans le courant du mois de janvier et vous les enverrons au plus tard à la fin du mois de février.

## **Certificat de prévoyance 2025**

Nous les préparons dans le courant du mois de janvier et vous les envoyons au plus tard à la fin du mois de février. Aucune attestation n'est délivrée à l'avance sur demande.

Le bureau de l'administration de la caisse de pension se tient à tout moment à votre disposition pour répondre à vos questions et se réjouit d'un échange ouvert avec nos assurés.

Le Conseil de fondation et l'administration de la caisse vous souhaitent une année 2025 pleine de succès!

Meilleures salutations

Pensionskasse der Saurer-Unternehmungen



Benjamin Fröhlich  
Président



Thomas Baumer  
Directeur

**Pièces jointes** : Information sur la modification du règlement